Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 2026-06-06
ID : 022-212201248-20260605-2026_06_06-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqués le vingt-huit mai deux-mil vingt-six se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Madame Geneviève PINTO, Maire qui procède à l'appel des membres.

Etaient présents : Geneviève PINTO, Steven FLAMEN, Anne-Laure LE GUILLOU, Gwen LE GRATIET, Marie-José NOZAHIC, Armel BELLIOT, Jacques LE CORRE , Ronan CAIGNEC, Jérémia BERDJA, Louise PALMER

Etaient absents : Cécile GAINON

Pouvoirs : néant

Assistaient également : Mme Claude SOITEUR-GUILLEMIN secrétaire générale de mairie.

Mme Anne-Laure LE GUILLOU a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Membres en exercice : 11
Présents: 10
Votants : 10
Quorum à atteindre : 6 présents

Délibération n°2026-06-06 – TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT A LA CCKB

VU les articles L1321, L2224 et du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la nomenclature M57 ;

VU les résultats de l'exécution budgétaire 2025 du Budget assainissement de la collectivité ;

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de procès-verbal de transfert des comptes et de dissolution du budget assainissement vers le budget principal de la commune de Lescouët-Gouarec.

Madame le Maire rappelle que par délibération n°47-2026 du conseil communautaire il avait été décidé de transférer les 2/3 du résultat des communes ayant un résultat net positif à la CCKB soit pour Lescouët-Gouarec la répartition suivante :

SECTION	CCKB 2/3	Lescouët-Gouarec 1/3	TOTAL
Fonctionnement	479.11 €	239.56 €	718.67 €
Investissement	7 830.91€	3 915.46 €	11 746.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité , décide de

CLÔTURER le budget assainissement en 2026 et procéder à la reprise des comptes du bilan arrêtés au 31/12/2025 dans le budget principal

INTEGRER dans le Budget Principal de la commune les résultats suivants du Budget Annexe assainissement :
001 Excédent d'investissement : + 11 746,37 €
002 Excédent de fonctionnement : + 718,67 €

SURSEOIR A STATUER POUR TRANSFERER les résultats du budget assainissement repris au budget principal , dans l'attente de définir dans quelles proportions.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 2026-06-06
ID : 022-212201248-20260605-2026_06_06-DE

AUTORISER le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment le procès-verbal de mise à disposition dans le cadre du transfert de la compétence assainissement.

Le Maire,

Geneviève PINTO

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre
Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 09/06/2026
De la publication le 08/06/2026